1er séance publique

Autor(en): **Lardy, C. / Cavannes, D.-A. / Wartmann, El.**

Objekttyp: **Protocol**

Zeitschrift: **Verhandlungen der Schweizerischen Naturforschenden Gesellschaft = Actes de la Société Helvétique des Sciences Naturelles = Atti della Società Elvetica di Scienze Naturali**

Band (Jahr): **28 (1843)**

PDF erstellt am: **27.05.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

II.

PROCÈS-VERBAUX

DES

SÉANCES PUBLIQUES.

1re Séance du lundi 24 juillet, à 10 h. du matin,

dans la salle des Cérémonies académiques.

M. C. Lardy, président, ouvre la séance par un discours dont le contenu précède; il le termine en annonçant que le Conseil d'Etat de Vaud, pour témoigner l'intérêt qu'il prend à la réunion de la Société, lui a accordé une somme de 400 fr. de Suisse pour l'avancement de ses travaux.

La Municipalité de Lausanne, par l'organe de son syndic, offre à la Société cent bouteilles des crus les plus distingués du pays, comme vin d'honneur.

Après la lecture de la lettre du Conseil d'Etat et de celle de la Municipalité, M. le professeur Peter Merian fait la motion qu'une députation soit nommée pour exprimer au président du Conseil d'Etat et au syndic de Lausanne la reconnaissance de la Société.

Le président désigne MM. les professeurs Merian, de Bâle, et A. De la Rive, de Genève, pour remplir cette mission.

M. le Dr Mathias Mayor, fait lecture d'un mémoire destiné à combattre la valeur scientifique de l'expérience. Il regarde celle-ci comme une manière de voir ou de juger tout-à-fait individuelle, ce qui prouve le conflit des diverses doctrines, qui toutes citent leur expérience à l'appui; il rappelle les progrès récents des sciences, arts et métiers, et nient qu'ils eussent eu lieu si l'on en eût cru l'expérience; on n'est, selon lui, pas plus fondé à contester l'expérience d'autrui qu'à disputer des goûts et des couleurs, où donc est la garantie? Il prétend, que toute définition de l'expérience est fausse; que, de plus, comme moyen propre à nous éclairer si on voulait admettre l'expérience parmi ceux-ci, on est forcé de reconnaître qu'elle a un caractère purement respectif, et ne juge ni du présent ni de l'avenir. Il pense que l'expérience et l'observation sont sur la même ligne. Il veut, en outre, qu'on laisse au génie tout essor, aux efforts du travail toute liberté, et qu'on cesse de s'attacher à la lisière des devanciers. L'expérience, soutient-il, a toujours proscrit les découvertes utiles, stigmatisé les inventions proclamées belles et vraies plus tard, et entravé la science.

M. le professeur Choisy prend la parole pour faire une demi-protestation aux principes énoncés par M. Mayor; il objecte qu'il faut distinguer soigneusement dans l'expérience l'observation de la nature et la routine, et que celle-ci

seule devient fâcheuse lorsqu'elle ferme les yeux aux progrès.

M. le professeur de Fellenberg fait lecture d'une lettre de M. le Dr Locher Balber, de Zurich, et d'un rapport du comité qui avait été chargé de faire des recherches au sujet du crétinisme. Ce comité rappelle que dans la session d'Altorf, en 1842, il avait demandé de poursuivre les recherches statistiques qui avaient été faites en Suisse sur le crétinisme, mais que la Société avait décidé de ne pas faire de nouvelles démarches sous le rapport scientifique, et d'abandonner cette affaire, sous le rapport philanthropique, aux soins de la Société d'utilité publique. Le comité devrait ainsi considérer sa mission comme terminée; cependant, comme dans le courant de l'année, il a reçu de quelques cantons des travaux dont quelques-uns sont d'une assez grande importance, il croit nécessaire d'en donner connaissance à la Société. Elle verra si ces marques de la continuation de l'intérêt qu'on accorde à cette question intéressante doivent l'engager à revenir sur sa dernière décision. Dans tous les cas, le comité déclare qu'il est disposé à recevoir, comme il l'a fait jusqu'à présent, les rapports qui pourraient leur être adressés, et à en rendre compte. Il croit qu'il serait toujours utile au but qu'on se propose de maintenir un centre pour ces communications; mais il serait nécessaire qu'on lui accordât un crédit de quelques louis d'or pour faire face aux dépenses d'écritures et d'enregistrement. Il croit aussi qu'il serait d'un devoir rigoureux d'exprimer la reconnaissance de la Société aux autorités, sociétés ou individus qui se sont

empressés de répondre à ses vœux par une coopération active.

Après discussion, on décide que le comité ne sera point renouvelé, et on renvoie la question d'un subside à lui accorder à la commission d'examen des comptes.

M. le président fait connaître la décision qui a été prise par le comité central au sujet des sections; il y en aura cinq : une de physique et chimie; une de minéralogie et géologie; une de botanique et d'agriculture; une de zoologie et d'anatomie; une de médecine, et indique les localités qui ont été assignées à chaque section et les heures de leur réunion.

La séance est levée et ajournée au lendemain 25 juillet, à midi.